

FORMATION INITIALE SST

Pré-requis :

Aucun.

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

Encadrement :

La formation est dispensée au minimum par un formateur rattaché à PREVISS, organisme de formation habilité pour la formation de SST et le maintien/actualisation de leurs compétences

Objectifs pédagogiques de la formation SST : Sauveteur Secouriste du Travail :

"Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail. "

. Mettre en application les compétences du SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

. Maîtriser le concept du **Sauveteur Secourisme du Travail SST** et être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail

Durée :

Au minimum 14 heures de face à face pédagogique effectif auxquelles PREVISS rajoute en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise.

Nombre de participants :

4 au minimum et 10 au maximum pour un formateur SST.

Contenu de la formation :

Après la présentation du formateur et des participants :

Présentation du programme aux stagiaires

Compétences visées :

Compétence 1 . Situer le cadre juridique de son intervention de sauveteur secouriste au travail

Connaître les domaines d'intervention du SST et les limites des responsabilités du SST dans et hors de l'entreprise

- Appréhender cadre juridique de son action :
 - L'obligation de porter secours
 - Articles du code de travail
 - Les responsabilités civiles et pénales
 - Le principe de non-assistance à personne en danger

Compétence 6 . Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention des risques en entreprise ou sur le lieu de travail

- Repérer les mécanismes d'apparition d'atteinte à la santé
- Définition, statistiques et conséquences des accidents de travail dans une entreprise, des maladies professionnelles
- Identification de la nature et l'importance des AT et des MP. de son entreprise, sa branche professionnelle et au plan national
- Déterminer les différents intervenants de la prévention dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- Faire respecter les consignes mises en place pour l'organisation de la prévention dans son entreprise
- Définition et présentation du document unique

Compétence 7 . Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Evaluation des risques, notamment lors de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, afin de déterminer les actions à mener pour assurer la sécurité et garantir la santé des travailleurs
- Connaître les actions de prévention pour supprimer (ou faire supprimer) ou réduire (ou contribuer à réduire) les situations dangereuses
 - Selon son champ de compétences
 - Selon les procédures spécifiques en matière de prévention
 - Selon l'organisation de son entreprise
- Eviter les risques
- Evaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou moins
- Planifier la prévention
- Prendre des mesures de protection collective
- Donner et respecter les instructions appropriées pour les salariés

Compétence 8 . Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention dans l'entreprise de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérées

- Connaître les obligations des salariés : le respect du règlement intérieur, des EPI, des habilitations (électriques, conduite d'engins...)
- Les acteurs internes et externes de la prévention des risques
- Participation aux mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Participation aux enquêtes sur les accidents de travail

Compétence 2 . Réaliser une protection adaptée pour garantir la sécurité d'un individu

- Prendre connaissance des signaux d'alerte aux populations
- Prendre connaissance des consignes de protection
- Définir la notion de « danger », de « risque », de « situation dangereuse » et de « l'évènement déclencheur »
- Repérage des personnes exposées aux dangers identifiés ou qui pourraient l'être

PREVISS, Quartier St Estève, 353 Rte de Villes sur Auzon, 84570 BLAUVAC

- Appréhender les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée
 - Les matériels et moyens adaptés à son secteur permettant une suppression efficace
 - Les personnes habilitées ou expertes dans la mise en œuvre de ces matériels dans son secteur d'activité et selon son entreprise
 - Les moyens et actions à mettre en œuvre
- Etre capable de soustraire la victime au danger :
 - Identification des situations dans lesquelles le dégagement de la victime est possible sans danger pour soi-même
 - Les différentes techniques de dégagement d'urgence dans le respect du référentiel technique
 - La mise en sécurité du secouriste, de l'environnement et de la victime
 - Connaissance et repérage des moyens de secours adaptés

Compétence 3 . Examiner la ou les victimes avant/après et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- Assurer la mise en œuvre des actions de recherche et les examens permettant de déceler les signes d'atteinte à la vie d'une victime :
 - Saigne-t-elle abondamment ?
 - S'étouffe-t-elle ?
 - Répond-elle ?
 - Respire-t-elle ?
- En cas de plusieurs signes, définition de l'ordre de priorité des actions de recherche
- Identification des résultats à atteindre selon les signes de menace à la santé décelés

Compétence 4 . Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- Maîtriser les éléments du message d'alerte
- Suivre les consignes du site prévues dans le cadre d'intervention sur victime
- Connaissance des « consignes en cas d'accident » telles que prévues dans l'organisation de l'entreprise
- Choisir le témoin idéal pour faire alerter
- Suivre les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte

Compétence 5 . Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée : lui apporter les premiers secours

- Commenter et justifier tous les gestes de premiers secours à effectuer en fonction de l'examen de la victime et de l'apparition des signes vitaux menacés
- Appréhender les différentes situations rencontrées, et pour chacune d'elles, effectuer le geste de premier secours à effectuer
- Assurer le suivi de la victime
- En cas d'apparition de nouveaux signes, identifier la ou les actions à mettre en œuvre et adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés

- a. La victime saigne abondamment
- b. La victime s'étouffe
- c. La victime se plaint d'un malaise
- d. La victime se plaint de brûlures
- e. La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- f. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- g. La victime ne répond pas mais elle respire
- h. La victime ne répond pas et ne respire pas

1. SITUATIONS INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. **L'avis du Médecin du Travail, dans ce domaine est particulièrement important.**

Risques spécifiques : Par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, cyanhydrique ...

EVALUATION DES SST :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document nommé « Grille de certification des compétences du SST » et utilisés lors de chaque formation. Le stagiaire devra valider les compétences attendues et désignées dans cette grille.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable du formateur.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation avec les compétences qu'il aura validé.

PREVISS

Quartier St Estève, 353, Route de Villes sur Auzon, 84570 BLAUVAC

Tarif nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com,